



Déclaration des élu.e.s CGT au CST **Lignes Directrices de gestion** **Ouvrons les négociations !**

Le 19 juin 2023

Mesdames et Messieurs, les conseiller-e-s régionaux représentant l'Autorité territoriale, Le 7 juin dernier, vous avez invité les Organisations Syndicales à mettre à jour les Lignes Directrices de gestion de la Région Occitanie pour la période 2024 – 2029. Permettez-nous à cette occasion de vous saisir sur des chantiers que la CGT Région Occitanie souhaiterait voir ouvrir à cette occasion.

Tout d'abord, dans l'objectif d'améliorer le bien-être au travail, grande cause régionale, **il nous semble urgent de mettre à jour les règlements du temps de travail des agents régionaux**. Concrètement, des mesures simples pourraient être intégrées comme par exemple, généraliser la reconnaissance de la pause méridienne comme temps de travail effectif, reconnaître l'autorisation spéciale d'absence pour raison de PMA, interdire les forfaits jours pour l'encadrement, indemniser les télétravailleurs.ses à hauteur de 2,88 €/jour, avancer vers les 32 heures tout en créant des emplois.

Avec la perspective d'allongement des durées des carrières professionnelles, il nous semble aujourd'hui central de **réduire le temps de travail pour un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée**. Il en va de même pour la reconnaissance de la pénibilité de certains métiers dans la collectivité avec la mise en place d'un barème.

Ensuite, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a donc annoncé le 12 juin dernier **une augmentation de la valeur du point d'indice limitée à 1,5 % alors que l'inflation est aujourd'hui de 5,1 % !**

Pire encore, le ministre propose de recourir à l'octroi d'une prime dite de « pouvoir d'achat ». Celle-ci serait d'une part, dégressive de 800 à 300 euros et, d'autre part, ne concernerait qu'une partie des salarié.es et par ailleurs u choix des employeurs publics.

Alors que **la perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 marquant le début de la longue période de gel s'élève désormais à plus de 16%**, cette mesure de 1,5 % applicable au 1^{er} juillet 2023 est donc largement insuffisante. Les 5 points uniformes accordés à tout.e.s les

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9
Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 – 06 75 51 87 04

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - 06 08 10 24 83

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-occitanie.com / Courriel : syndicat-cgt@laregion.fr

agent.es à la date tardive du 1^{er} janvier 2024 ne sont pas non plus de nature à répondre aux revendications salariales et aux pertes intervenues.

Ce mépris affiché par le gouvernement sur la revalorisation indécente du point d'indice à 1,5 % nous oblige **à réclamer à la Collectivité l'accélération et la généralisation à tous les agents de la filière technique du RIFSEEP**. Cette exigence de justice, après deux années de retard dans l'application du décret complète notre combat que nous menons au niveau national pour une revalorisation du point d'indice au moins égale à 10 % et pour son indexation de sa valeur. Nous proposons également de refondre et d'améliorer les grilles indiciaires.

Enfin, nous demandons à nouveau à la Collectivité de **revoir les règles en matière d'avancement et de promotion des agents**. Nous demandons d'appliquer les ratios maximums d'avancement dans toutes les catégories et tous les grades. Nous regrettons que le critère technicité pour l'avancement au grade d'ATP1 EE fait toujours passer les agents d'exécution (majoritairement des femmes qui de plus seront pénalisées par le RIFSEEP) après ceux ayant une technicité. Une règle restrictive qui bloque les collègues dans leur déroulement légitime de leur carrière est en contradiction avec l'esprit de la loi et l'égalité femme/homme chère à notre Présidente et à la CGT bien évidemment.

Sur ces sujets et sur d'autres, la CGT Région Occitanie est disponible pour ouvrir un véritable processus de négociation au-delà du 27 juin dans l'intérêt des agents, de la Collectivité et du service public régional.

Les élus.e.s CGT au Comité Social Territorial

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9
Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 – 06 75 51 87 04

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - 06 08 10 24 83

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-occitanie.com / Courriel : syndicat-cgt@laregion.fr